



## Micro entrepreneur - partage local perso

-----  
Par ama

Bonjour,

J'ai une amie en statut de micro entrepreneur dans l'esthétique (extension de cils et prothésiste onguulaire). Cette personne dispose d'un local professionnel, qui est dans son lieu d'habitation (une partie de sa maison a été dédié à son activité).

Aujourd'hui elle souhaite se consacrer d'avantage à son activité de cils, et développer de nouvelles prestations, et laisser la partie ongles. De ce fait, elle souhaitait mettre une partie de son local à disposition d'une autre prothésiste onguulaire qui serait elle-même micro entrepreneur aussi.

Mon amie souhaitait prendre une partie du CA réalisé par la nouvelle personne (afin de ne pas lui causer trop de problèmes sur ses débuts, durant lesquels elle n'aura peut-être pas un porte-feuille de clientes très rempli...)

Après en avoir discuté avec une juriste, il semblerait qu'il soit plutôt recommandé de faire un contrat de mise à disposition des locaux, avec un montant de loyer fixe (plus simple et plus souple).

Qu'en pensez-vous? Pourrez-vous m'aiguiller sur ce sujet?

En vous remerciant par avance,  
Bien cordialement.